Veux relatif à la création d'une Maison des familles dans le 6e arrondissement

Considérant que le 6e arrondissement compte **9300 familles**, dont **3000 couples avec enfant(s)** et **1300 familles monoparentales** ;

Considérant que les écoles et les crèches, multi-accueils et halte-garderie du 6e accueillent de nombreux enfants ;

Considérant que la **PMI Raspail** exerce une mission essentielle auprès des futurs parents, des nourrissons et des jeunes enfants jusqu'à 6 ans, dans les domaines de la prévention, de la puériculture et du développement de l'enfant ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de compléter cette offre par un lieu municipal d'accueil, de soutien à la parentalité, de prévention et d'orientation pour les familles avec enfants au-delà de 6 ans, en particulier sur les questions d'enfance, d'adolescence et de fragilités familiales ;

Considérant que ce projet doit être construit avec la **Ville de Paris**, en lien avec la **DFPE**, la **CASPE 6/14**, la **CAF de Paris**, ainsi qu'avec des partenaires de proximité tel que **Port-Royal**, **Necker** et la **Maison de Solenn…** ;

Considérant la densité en établissements secondaires, lycées et facultés du 6e arrondissement ;

Sur proposition de Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Première Adjointe au Maire du 6e arrondissement, le Conseil du 6e arrondissement émet le vœu :

Qu'une Maison des familles soit créée dans le 6e arrondissement, comme lieu municipal de proximité, d'accueil, de soutien à la parentalité, de prévention et d'orientation ;

Qu'elle soit conçue en complémentarité avec la PMI Raspail, la PMI demeurant le lieu de référence pour la grossesse, la naissance, la prévention et la petite enfance jusqu'à 6 ans, et la Maison des familles ayant vocation à accompagner les familles avec enfants au-delà de 6 ans, en particulier sur les questions de parentalité, d'enfance d'adolescence et de difficultés familiales ;

Que soient étudiées les deux hypothèses d'implantation identifiées, à savoir **Jean-Bart** et la **Visitation** ;

Que la Ville de Paris soit saisie afin d'accompagner la construction de ce projet, avec ses services compétents et les partenaires utiles ;

Et qu'un travail soit engagé sur ses modalités concrètes de mise en œuvre de financement et de partenariat, afin d'aboutir à une proposition réaliste, lisible et utile pour les familles du 6e arrondissement.